

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le vingt trois octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Emmanuel CROS, Maire.

Présents : Emmanuel CROS, Daniel MERCADIER, Marie-Pierre PALOBART, Jean-Pierre DÉTRÉ, Philippe MARRE, Patricia CECCARELLI, Julien RIGOLE, Marc BALAT, Bernard MAGES, Patricia ALMENDRA, Julien CASTELNAU, Arne D'AVIGNON.

Excusés : Anne PHILIPPE, Serge REGOURD, Pierre CROS.

Convocation du 16 octobre 2020.

Ordre du jour :

II-Présentation du SMBVV par Karine LACAM :

A la demande de M. le Maire, Karine Lacam, Directrice du SMBVV (Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur) ou CRV (Contrat de Rivière Viaur) ou EPAGE Viaur (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) présente le bassin versant du Viaur.

Ce bassin est caractérisé par une grande diversité due aux influences atlantique, montagnarde et méditerranéenne et un territoire peu densément peuplé.

Le CRV existe depuis 1998, à l'origine il ne regroupait que des communes, mais depuis la création de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), les communautés de communes adhèrent aussi à l'EPAGE Viaur.

La Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron adhère à l'EPAGE pour la compétence GEMAPI, Laguépie y adhère pour toutes les autres compétences.

Les actions de l'EPAGE s'articulent autour de 3 thématiques :

1/La qualité de l'eau :

L'eau du bassin versant du Viaur est de qualité moyenne, le taux de nitrates est stable, ce sont les matières en suspension dues à l'érosion des sols qui posent problème. Pour améliorer la qualité, plusieurs actions sont menées dont le suivi de la qualité de l'eau et le volet agricole avec la PSE (Prestation Services Environnementaux) attribuée à certains agriculteurs.

2/La gestion quantitative :

Les enjeux de cette gestion portent sur l'énergie hydroélectrique, l'alimentation en eau potable et la gestion des étiages Aveyron.

Les actions menées servent à fiabiliser le réseau de suivi de la quantité, à accompagner la mise en œuvre de la convention cadre, le soutien à l'étiage et la gestion du risque inondations par la prévention, l'information, la protection, etc.

3/La gestion des milieux naturels :

Le bassin versant du Viaur abrite un grand nombre d'espèces et d'espaces remarquables par leurs richesses et leurs diversités.

Les actions menées portent sur la gestion des zones humides, la restauration et la gestion des habitats, l'amélioration de la continuité écologique, la gestion, la protection et la valorisation des cours d'eau, le développement des programmes de connaissance et de gestion des espèces ainsi que sur la valorisation de ce patrimoine naturel et la sensibilisation de la population locale.

M. le Maire rappelle que la continuité écologique pose problème aux collectivités, des travaux importants sont demandés pour que certains poissons puissent remonter les rivières.

Mme Lacam explique que l'obligation d'assurer cette continuité a été imposée par le législateur et qu'elle est à la charge des propriétaires.

Dans le cas de notre baignade, le propriétaire de la chaussée est la commune de Saint-Martin-Laguépie. L'Agence de l'Eau propose de démolir les chaussées et subventionne à 100%.

M. MERCADIER fait remarquer que cette année il y avait beaucoup plus d'alevins, d'abeilles et de miel, le vrai problème est la pollution de l'air et de l'environnement.

I-Vote du compte rendu du 25 septembre 2020 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, M. le Maire donne lecture du courrier électronique de Mme Rabault, Députée de Tarn-et-Garonne. En raison de la situation sanitaire liée au Covid, un couvre-feu sera instauré dès ce soir à minuit dans tout le département, les bars seront fermés jour et nuit, les restaurants devront fermer à 21 heures, les salles polyvalentes (salle des fêtes, salle d'exposition, etc.) devront fermer aussi, possibilité de jouer au stade mais sans utilisation des vestiaires et interdiction des buvettes...

Si d'ici 15 jours, la situation n'est pas améliorée, nous passons en confinement total.

III-Candidature label Territoires engagés pour la Nature :

M. le Maire informe l'Assemblée que nous nous engageons sur l'éradication des ailantes (plantes envahissantes) et pour une réflexion sur les potagers à l'école.

Le conseil municipal donne son accord, M. CASTELNAU s'oppose pour le principe car il y aura d'autres volets derrière.

Délibération reçue à la Préfecture le 13 novembre 2020.

IV-Transfert de gestion des CEE au SDE 82 :

M. le Maire donne lecture de la délibération.

Il expose à l'Assemblée que lorsque la commune engage des travaux d'amélioration des performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des certificats d'économies d'énergie (CEE) introduit par la loi d'orientation énergétique de juillet 2005.

Ce dispositif précise que pour des opérations standardisées, la commune peut bénéficier de CEE délivrés par le Ministère en charge de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Pour déposer un dossier au Registre National et obtenir les CEE, il est nécessaire d'atteindre le seuil des 50 GWh_{cumac}. Ces certificats peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de mutualisation du SDE 82 mise en place en 2012, destinée à organiser un groupement de collecte des CEE auprès de ses adhérents, et propose aux membres du Conseil Municipal :

-de désigner le SDE 82 « Tiers Regroupeur » des CEE au sens de l'article 7 du Décret n°2010-1664 du 29 novembre 2010 relatif aux CEE, jusqu'à la fin de la 4ème période nationale fixée au 31 décembre

2021, date définie selon l'article 2 du décret n°2019-1320 du 9 décembre 2019 codifié à l'article R221-1 du code de l'énergie ;

-d'approuver la Convention relative au transfert et à la valorisation des certificats d'économies d'énergie au SDE 82.

Le conseil municipal donne son accord afin de signer cette convention avec le SDE 82.

Délibération reçue à la Préfecture le 19 novembre 2020.

V-Détection et géoréférencement des réseaux sensibles :

M. le Maire donne lecture de la délibération.

Il expose à l'Assemblée les obligations faites aux maîtres d'ouvrages et aux exploitants de réseaux en matière d'instruction des demandes de travaux au voisinage de réseaux existants, obligations issues de la loi « anti-endommagement des réseaux » et applicables depuis le 1^{er} juillet 2012.

La commune est concernée à plus d'un titre pour la mise en œuvre de ces dispositions et tout particulièrement en tant qu'exploitante de ses réseaux d'éclairage public et de chaleur. Ces réseaux étant classés sensibles pour la sécurité, le cadre réglementaire impose leur géoréférencement en classe A (précision de 40 cm).

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la démarche de mutualisation du SDE 82 (Syndicat Départemental d'Energie) sur cette thématique, qui assure pour les communes qui le souhaitent, le levé individuel ou conjoint de divers réseaux (éclairage public ou chaleur).

Les coûts de prestation de l'entreprise Tecnisol, titulaire du marché du SDE 82 pour une durée de 4 ans, sont présentés dans le bordereau des prix unitaires suivant :

N° d'article	Prestation	Unité de prix	Prix € HT
1	Détection et géoréférencement réseau éclairage public aérien, comprenant la remise des fichiers numériques et papiers (2 exemplaires)	Mètre linéaire	0,16 €
2	Détection et géoréférencement réseau éclairage public souterrain (par procédé non intrusif), comprenant la remise des fichiers numériques et papiers (2 exemplaires)	Mètre linéaire	0,32 €
3	Détection et géoréférencement réseau de chaleur (par procédé non intrusif), comprenant la remise des fichiers numériques et papiers (2 exemplaires)	Mètre linéaire	0,41 €
4	Réunion de démarrage sur site, comprenant la remise du compte-rendu de réunion	Forfait	146,65 €
5	Réunion de restitution sur site	Forfait	126,43 €

Le SDE 82 assurera une prise en charge de l'étude à hauteur de 25%. La part restante sera portée à la charge de la commune soit 75% du montant TTC (frais d'honoraires de 3,5% du montant HT inclus), sous réserve de la non perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE).

Au vu des éléments qui précèdent, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

-de confier au SDE 82 la détection et le géoréférencement des réseaux sensibles d'éclairage public et de chaleur,

-d'approuver les modalités administratives, techniques et financières de la convention pour la détection et le géoréférencement des réseaux d'éclairage public et de chaleur.

Le conseil municipal donne son accord afin de signer cette convention avec le SDE.

Délibération reçue à la Préfecture le 27 octobre 2020.

VI-Usine Annic MTS :

Une réunion était prévue à Laguépie avec M. Enoult, le directeur Europe d'Honeywell. Ce dernier a rencontré le Préfet à Montauban, il n'est pas venu à Laguépie car il ne souhaitait pas rencontrer les maires ruraux. M. le Maire, M. REGOURD et M. Ichès, Président de la FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) de Tarn-et-Garonne sont allés à la préfecture discuter directement avec le Préfet.

Le nouveau directeur de site doit arriver à la fin du mois, projet de fonctionnement en 2 x 8 puis en 3 x 8, l'usine reste dans l'attente de la livraison de 40 000 paires de chaussures...

Nous continuons à suivre tout cela de près et nous faisons le point toutes les semaines avec le comité de direction de l'usine.

VII-Association Citrus :

M. le Maire indique que nous avons rencontré les acteurs de l'association à plusieurs reprises et que nous ne souhaitons pas faire partir Citrus. L'association utilise des locaux qui ne sont pas inclus dans le bail emphytéotique signé en 2012. La commune a autorisé une utilisation gracieuse jusqu'au 31 décembre 2020. A compter du 1^{er} janvier 2021, un contrat de location saisonnière sera établi pour la grange et une partie du terrain.

Valentine Serrand, responsable du suivi administratif et des volontaires internationaux de Citrus, explique qu'il reste encore du matériel à l'étage de la grange et elle fait un appel à volontaires pour les 21 et 22 novembre afin de les aider à terminer le déménagement.

M. le Maire rappelle que nous avons besoin des locaux à l'étage pour l'association RVR qui va devoir quitter son local actuel. L'association Citrus est bienvenue dans le village et nous continuerons à travailler ensemble mais d'une autre façon, avec un fonctionnement plus logique. Le coût du futur loyer n'a pas encore été décidé.

M. le Maire est intervenu à la communauté de communes concernant le projet de restauration de l'ancienne ferme Maurel, car la compétence économique est communautaire. Il s'agit d'un projet de 800 000 € en plusieurs phases.

VIII-Questions diverses :

VIII-1-Participation citoyenne :

La gendarmerie nous propose de mettre en place une participation citoyenne car nous sommes la commune la plus éloignée. Il y aurait un référent par quartier, cela concernerait essentiellement les incivilités (par exemple dépôt d'ordures sauvages).

VIII-2-Projet culturel à l'école :

L'objectif serait de donner accès à la culture en milieu rural aux enfants de l'école. Nous avons les musées Ingres-Bourdelle à Montauban, de la Mine à Carmaux, Toulouse-Lautrec à Albi ainsi que le théâtre à Albi... Ce projet serait porté par la commission école avec la participation de MM. REGOURD et MAGES et de Mme D'AVIGNON. Il faut d'abord en parler avec les enseignantes. Mmes CECCARELLI et PALOBART estiment ce projet difficile à réaliser dans le contexte actuel. Mme D'AVIGNON propose d'abord de le mettre en place sur l'école.

VIII-3-Visite sécurité EHPAD :

La commission de sécurité a émis un avis défavorable, pas d'accueil, pas de registre de sécurité, pas de contrôle, déficit de gouvernance... L'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) n'avait pas reçu la convocation.

M. le Maire a contacté M. Perin, directeur de l'Hôpital à Villefranche, qui a recruté un chargé de sécurité. Cet agent est venu une semaine à Laguépie, il a trouvé 7 classeurs de contrôle sur l'année, tout est à jour, à l'exception du personnel qui n'a pas suivi de formation.

La Préfecture proposait de faire venir un bureau de contrôle et de mettre en place des actions de formation. Le coût était estimé à 10 000 €, or l'EHPAD est en déficit de fonctionnement cette année à cause du Covid. La Préfecture accepte que la formation soit effectuée par les pompiers et le chargé de sécurité mais exige un bureau de contrôle.

VIII-4-Travaux :

M. MERCADIER remercie M. BALAT pour tout le travail effectué ces 15 derniers jours.

Il informe l'Assemblée que le programme de voirie ne sera pas réalisé cette année, il sera regroupé avec celui de 2021 pour que tous les travaux soient effectués en une seule fois.

Le parking des ateliers municipaux a été entièrement nettoyé, la salle de réunion au Puech-Haut a été remise en état pour les cours d'anglais (panneaux leds, ventilation, peintures).

Les travaux du squash avancent, le chauffage est intégré dans le bâtiment.

M. le Maire fait remarquer que le squash n'est pas terminé intérieurement, la partie jeu est réalisée mais pas au-dessus, il reste 2 mètres en moellons. Le crépi est à finir pour environ 2 000 €, il y aurait un problème entre les m2 et le prix du crépi, M. MARRE prospecte les devis et les vérifie ainsi que les factures.

VIII-5-Divers :

-M. MARRE rappelle qu'il faut prendre une décision pour le camping, il conviendrait de lancer l'appel d'offres pour la délégation de service public.

Il faut aussi préparer le recensement de la population pour 2021.

-M. le Maire informe l'Assemblée que le docteur Tran quitte la commune au 31 décembre pour s'installer dans le Gard. D'autres communes vont aussi perdre leurs médecins.

La commune de Parisot a recruté 2 médecins en engageant un chasseur de têtes.

M. le Maire s'est renseigné auprès du Département et de la Communauté de Communes, M. REGOURD auprès de la Région. Cela fonctionne très bien si on salarie un médecin.

Séance levée à 23 heure 52 minutes.